

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le huitième jour du mois de mai 2017 à 20 h :00 à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller №.1
 Monsieur Yves Morin, conseiller №.3
 Madame Sylvie St-Georges, conseillère №.4
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller №.5

Absence motivée : Monsieur Stephen Subranni, conseiller №.6

Est aussi présent : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Onze (11) personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

155-05-2017 1. Ouverture de la séance

Le maire, Gaétan Gravel, agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE la séance ordinaire du conseil du 8 mai 2017, soit ouverte à 20h :00.

Adoptée à l'unanimité

156-05-2017 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 8 mai 2017, soit et est adopté, en devantant le point 6.3 pour permettre à monsieur Guy Chartrand de la firme comptable « Boisvert et Chartrand, s.e.n.c. r.l. » de faire sa présentation sur les états financiers au 31 décembre 2016 et ainsi le libérer plus tôt.

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 8 mai 2017 soit et est adopté, en ajoutant au VARIA, le point suivant :

- ✓ 13.1 Déclaration d'état d'urgence local

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

157-05-2017 3.1 Séance de consultation publique du 3 avril 2017

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 3 avril dernier, portant sur le règlement CV.517 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

158-05-2017 3.2 Séance ordinaire du 3 avril 2017

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

159-05-2017 3.3 Séance extraordinaire du 11 avril 2017

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 avril 2017 soit et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

160-05-2017 4.1 Régie du CSCB / Quote-part 2017 (3^{ème} versement)

ATTENDU l'adoption du budget 2017 de la Régie Inter municipale du CSCB par la résolution 313-11-2016.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à procéder au troisième versement de la quote-part 2017 de la Régie Inter municipale du CSCB, représentant un montant de 23 862 \$.

Adoptée à l'unanimité

161-05-2017 4.2 Régie du CSCB – Appui au projet du « PAC Rurales »

ATTENDU QU'IL y a lieu de procéder à l'abrogation de la résolution 015-01-2017 adoptée lors de la séance ordinaire du seizième jour de janvier 2017, puisque le projet a changé depuis cette demande.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel accorde son appui au nouveau projet d'aménagement de la Régie du CSCB, abrogeant ainsi la résolution 015-01-2017 pour l'ancien projet déposé en janvier (Salle Multifonctionnelle du CSCB), lequel n'a pas été retenu.

QU'À cet effet, les membres de ce conseil acceptent qu'un montant de **7 155\$** provenant de l'enveloppe du PAC RURALES (Programme d'Aide aux Collectivités Rurales) réservé à la Ville de Saint-Gabriel, soit consenti au financement dudit projet.

QU'EN plus du montant précité, la Ville s'engage à investir un montant de **8 370\$**.

Adoptée à l'unanimité

162-05-2017 4.3 Guérite – Saison 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil acceptent l'embauche des candidats suivants pour combler les deux (2) postes de commis à la guérite du stationnement de la plage, pour la saison estivale 2017 :

- ❖ Tracy-Ann Desroches
- ❖ Mérik Desroches

QUE la rémunération des deux (2) commis soit et est fixée au taux horaire de : onze dollars, vingt-cinq (**11.25 \$**).

Adoptée à l'unanimité

163-05-2017 4.4 PPP – Embauche pour la saison 2017

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent l'embauche de cinq (5) salariés réguliers hors-plancher d'emploi pour la saison 2017, dont les noms figurent plus-bas :

- ❖ Alain Leduc
- ❖ Gabriel Desrosiers
- ❖ Jean-Philippe Lapierre
- ❖ Olivier Roberge
- ❖ Sébastien Paquette

QUE ces employés soient rémunérés selon la convention collective en vigueur et sont sous l'autorité du directeur des travaux publics, Simon Gariépy.

Adoptée à l'unanimité

164-05-2017 4.5 Comité Industriel Brandon – Contribution 2017

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE la trésorière soit et est par la présente, autorisée à verser la somme de 16 500 \$ au Comité Industriel Brandon, représentant la quote-part de la Ville pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

165-05-2017 4.6 Régie du CSCB – Concession du Resto Plage (2017)

ATTENDU QUE la Régie du CSCB a adopté le 15 décembre 2016, la résolution numéro 132-12-2016 concernant la concession du Resto-Plage.

ATTENDU QUE cette résolution stipule aussi que « suite à la concession de la terrasse et du bar pour l'été 2017, le CSCB fera une sous-concession à une entreprise locale pour le département du casse-croûte (Restaurant Chez Marso) ».

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, acceptent que la Régie du CSCB transfère l'opération du casse-croûte du Resto-Plage en sous-concession au « Restaurant Chez Marso ».

QU'À cet effet, la responsabilité incombe à la Régie du Centre Sportif et Culturel de Brandon de conclure l'entente de sous-concession pour assurer la mise en opération et le bon fonctionnement du Resto-Plage.

Adoptée à l'unanimité

166-05-2017 4.7 Amis de l'Environnement – Contribution financière

ATTENDU QUE « Les Amis de l'Environnement de Brandon » organisent un événement dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, dimanche le 28 mai 2017, au cours duquel il y aura distribution d'arbres, conférence et essais routiers de véhicules électriques.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres ce conseil autorisent la trésorière à verser une contribution financière de l'ordre de **50 \$**, pour aider au financement de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

167-05-2017 4.8 Régie du CSCB – Conditions d'embauche de la stagiaire

ATTENDU la décision de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et de la Ville de Saint-Gabriel de procéder à l'embauche de Maxine Fournier par la résolution numéro 077-03-2017.

ATTENDU QUE le salaire et la date d'entrée en fonction restaient à déterminer pour les 400 heures de stage.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE l'embauche de Maxine Fournier à titre de stagiaire est confirmée par les membres ce conseil, aux conditions suivantes :

- début du stage le premier jour de mai 2017
- durée du stage 400 heures
- taux horaire de dix-huit dollars (18\$)

Adoptée à l'unanimité

5. CORRESPONDANCE

DÉPÔT => 5.1 Dépôt de la correspondance au 30 avril 2017

Le greffier dépose le bordereau des correspondances reçues au 30 avril 2017, sous la cote « *Bordereau No. 05-2017* ».

6. FINANCES

DÉPÔT => 6.1 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2017

Le greffier dépose l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2017.

168-05-2017 6.2 Comptes à payer au 30 avril 2017

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 30 avril 2017, des chèques numéros **284 à 352** totalisant 118 681.35 \$ soient et sont adoptés;

QUE les comptes à payer pour les dépenses incompressibles au 29 avril 2017, des chèques numéros **213 à 283** incluant les prélèvements mensuels des numéros **3090 à 3134** totalisant 243 497.25 \$ soient et sont adoptés;

QUE le maire, Gaétan Gravel, et la trésorière, Mireille Bibeau, soient et sont autorisés à signer les chèques à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

169-05-2017 **6.3 Adoption des états financiers – Au 31 décembre 2016**

ATTENDU l'avis public paru dans le journal l'Action d'Autray.

ATTENDU la présentation à la séance de ce 8 mai 2017, par Guy Chartrand de la firme de vérificateurs externes « *Boisvert et Chartrand, S.e.n.c.r.l.* » des états financiers de la Ville de Saint-Gabriel, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2016.

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil procèdent à l'adoption des états financiers de la Ville de Saint-Gabriel pour l'exercice terminé au 31 décembre 2016, tel que présenté par monsieur Guy Chartrand, au début de la séance ordinaire du conseil de ce 8 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT => 6.4 Dépôt des états comparatifs au 30 avril 2017

Le directeur général et greffier procède au dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 avril 2017, préparé par la trésorière Mireille Bibeau, en conformité avec l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

170-05-2017 **7.1 Soumissions – Sécurité plage 2017**

ATTENDU QU'IL est nécessaire de procéder à l'embauche d'une firme spécialisée offrant des services de sécurité à la plage, pour la saison estivale 2017.

ATTENDU QUE pour ce faire, des appels d'offres ont été demandés.

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions qui s'effectuait, le vendredi 14 avril 2017 à 10hres :00 a donné les résultats qui apparaissent dans le tableau suivant :

Nom du soumissionnaire	Notes pour les différents volets	Prix total avant taxes
Alpha Sécurité	Volets 1-2 et 3 = un seul prix	24.95 \$
GardaWorld	Volets 1-2 et 3 = un seul prix	27.95 \$
Onyx Sécurité	Volets 1et 2 = un seul prix	27.15 \$
	Volet 3	26.50 \$
Production Sécurité	Volets 1-2 et 3 = un seul prix	24.95 \$

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE compte tenu de l'égalité entre les deux firmes nous accordant le meilleur tarif (24,95\$), les membres de ce conseil recommandent de se tourner vers la firme «*Alpha Sécurité* » de qui nous connaissons déjà la qualité du service offert.

QUE le maire et le directeur général, soient et sont par la présente, autorisés à signer le contrat avec ladite firme.

Adoptée à l'unanimité

171-05-2017 7.2 Schéma de couverture de risques incendie 2017-2022

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de d'Autray a adopté le projet de schéma de couverture de risques en incendie 2017-2022.

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque 2017-2022 prévoit un plan de mise en œuvre dont quelques actions relèvent de l'autorité de la Ville de Saint-Gabriel, notamment celles prévoyant un mécanisme de contrôle et d'entretien du réseau d'aqueduc et des points d'eau.

En conséquence,

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la ville de Saint-Gabriel prend en considération les actions prévues au paragraphe 19 et 20 de l'article 7.1 du schéma de couverture de risques en incendie 2017-2022 de la MRC de d'Autray.

Adoptée à l'unanimité

8. VOIRIE – TRANSPORT & TRAVAUX PUBLICS

172-05-2017 8.1 Soumissions – Pavage

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à des travaux de pavage sur les rues suivantes :

- ❖ Marcel
- ❖ à l'intersection de Perreault et Bélair
- ❖ Champagne
- ❖ boulevard Houle coin Rosaire
- ❖ rue Alfred (Dequoy à Beauvilliers)
- ❖ Mondor

ATTENDU QUE pour ce faire, des appels d'offres ont été demandés.

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions qui s'effectuait, le vendredi 14 avril 2017 à 10hres :00 a donné les résultats qui apparaissent dans le tableau suivant :

Nom du soumissionnaire	Coût à la tonne avant taxes	Prix total avant taxes
Asphalte Lanaudière Inc.	99.06 \$	89 054.94 \$
Excavation Majeau	129.14 \$	116 095.34 \$
Pavage J.D. Inc.	122.63 \$	110 242.55 \$
9306 .1380 Québec Inc.	238.40 \$	214 320.00 \$

Il est proposé par Réjean Riel
 Appuyé par Sylvie St-Georges
 Et résolu :

QUE compte tenu des résultats obtenus, les membres de ce conseil décident d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit la firme «*Asphalte Lanaudière Inc.*», représentant un investissement de **89 054.94 \$**, plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit pris à même les fonds disponibles dans le poste général «*Sablières et Carrières* ».

Adoptée à l'unanimité

173-05-2017 8.2 Soumissions – Réfection de la toiture de la bibliothèque

ATTENDU QUE la Ville doit procéder à la réfection de la toiture de la bibliothèque.

ATTENDU QU'UN montant avait été prévu au budget pour cette dépense, via les fonds disponibles dans la TECQ.

ATTENDU QUE pour ce faire, des appels d'offres ont été demandés et les résultats obtenus apparaissent dans le tableau suivant :

Nom du soumissionnaire	Prix total- avant taxes Pour réfection complète
J. Corbeil & Fils Inc.	29 160 \$
Techno-toiture Lanaudière Inc.	16 930 \$

Il est proposé par Réjean Riel
 Appuyé par Christian Paquin Coutu
 Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent le directeur des travaux publics, Simon Gariépy à octroyer le contrat de réfection complète de la toiture de la bibliothèque à la firme « *Techno-toiture Lanaudière Inc* » représentant un investissement de 16 930 \$ plus les taxes applicables, lequel montant sera puisé à même les fonds disponibles dans la TECQ.

Adoptée à l'unanimité

9. HYGIÈNE DU MILIEU

174-05-2017 9.1 Compostage de matières organiques (bacs bruns)

ATTENDU QUE la MRC de d'Autray a déclaré compétence dans le dossier de compostage des matières organiques (bacs bruns) et qu'à cet effet elle a demandé par invitation des soumissions dont le résultat se présentent ainsi :

Nom du soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
EBI Environnement Inc	51 620.33 \$
Les Entreprises Claude Beausoleil Inc.	73 567.16 \$

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil, acceptent d'octroyer le contrat de collecte des résidus de tables et des résidus verts, au plus bas soumissionnaire conforme, soit les entreprises « EBI Environnement Inc. » pour un montant de **51 620.33 \$**

QUE les membres de ce conseil acceptent de prolonger le contrat de compostage des matières organiques jusqu'au 31 décembre 2018 au coût de **59.84 \$/tm**.

Adoptée à l'unanimité

10. SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE

175-05-2017 10.1 CAMF – Renouvellement de l'adhésion 2017

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser au Carrefour Action Municipale et Famille (CAMF), la somme de **86.23 \$** représentant le montant exigé pour le renouvellement de l'adhésion 2017 de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ENVIRONNEMENT

176-05-2017 11.1 Adoption du rapport de l'urbaniste au 30 avril 2017

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, acceptent le rapport de l'inspecteur en urbanisme, incluant l'émission des permis et demandes diverses, de même que le rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme, pour la période couvrant les rencontres de ce comité jusqu'au 30 avril 2017.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT => 11.2 Règlement CV.512- Procès-verbal de correction

ATTENDU l'adoption finale du règlement CV.512 par la résolution 139-04-2017 à la séance ordinaire du 3 avril 2017.

ATTENDU QUE conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les Cités et Villes, chap. C-19, le directeur-général et greffier souhaite apporter des corrections à la résolution 139-04-2017 relativement à l'adoption finale du règlement CV.512.

Les membres de ce conseil, acceptent que le libellé du règlement CV512 soit modifié pour lire comme suit, dans les sections concernées;

- À l'article 5; le libellé « *vente de détail type 1* » mentionné dans l'article 43 projeté aurait dû se lire « *vente de détail type 2* ».
- À l'article 6; les numéros d'articles projetés auraient dû se lire: 45, 46 et 47 au lieu de 42, 43 et 44, tel que mentionné.

QUE par l'apposition de sa signature, le directeur général et greffier de la Ville de Saint-Gabriel, monsieur Michel St-Laurent, déclare :

❖ « *En foi de quoi, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 8 mai 2017, dont copie sera déposée au registre officiel des procès-verbaux de la Ville et dépôt sera fait lors de la prochaine séance ordinaire du conseil, prévue le 5 juin 2017* ».

❖ Validé par ma signature : _____
Michel St-Laurent, directeur général et greffier

177-05-2017 11.3 **AVIS DE MOTION** – Règlement CV.513

AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, est par la présente donné par le conseiller au district No.1, Réjean Riel, qu'il entend proposer à une séance subséquente, un projet de règlement régissant l'évacuation de l'eau des toitures.

Le premier avis de motion en rapport avec ce projet de règlement, donné le 30 janvier 2017 est devenu caduc au 30 avril, il est donc remplacé par le présent avis.

DÉPÔT => 11.4 Dépôt du certificat d'absence de demande – Règlement CV.517

ATTENDU QUE la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement CV.517 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 20 avril 2017 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

Le greffier dépose le certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum relativement au projet de règlement CV.517.

Le but de présent règlement CV.517 est de modifier le règlement de zonage CV.195, dont l'effet est d'étendre la zone C-34-3 en annexant une partie de la zone H-36A.

178-05-2017 11.5 Adoption finale du règlement CV.517

ATTENDU l'avis de motion par la résolution 096-03-2017, le 6 mars 2017.

ATTENDU l'adoption du premier projet de règlement CV.517 par la résolution 097-03-2017, le 6 mars 2017.

ATTENDU QU'APRÈS la consultation publique du 3 avril, le conseil a adopté le deuxième projet de règlements CV.517, dans sa résolution 0142-04-2017.

ATTENDU QUE la date limite pour enregistrer une demande référendaire dans le dossier du règlement CV.517 était fixée, selon les délais prévus par la Loi, au 20 avril 2017 et qu'à cette date aucune demande n'a été enregistrée.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, procèdent à l'adoption finale du règlement CV.517 pour modifier le règlement de zonage CV.195, dont l'effet est d'étendre la zone C-34-3 en annexant une partie de la zone H-36A.

QUE la demande pour l'obtention du certificat de conformité soit déposée à la MRC de d'Autray, pour assurer l'entrée en vigueur dans les meilleurs délais.

Adoptée à l'unanimité

179-05-2017 11.6 Adoption finale du règlement CV.519

ATTENDU QU'AVIS DE MOTION – avec dispense de lecture, a préalablement été donné à la séance ordinaire du 3 avril 2017, par la résolution 144-04-2017.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres ce conseil, procèdent à l'adoption finale du règlement CV.519, portant sur la protection des sources d'eau potable.

QUE l'entrée en vigueur du présent règlement soit effective à la date de publication de l'avis à cet effet par le MDDELCC dans la Gazette Officielle du Québec.

Adoptée à l'unanimité

180-05-2017 11.7 Modification pour usage conditionnel au 300 de l'Industrie

ATTENDU la publication, le 19 avril 2017, de l'avis concernant une demande de modification aux usages conditionnels, concernant la propriété située au 300 rue de l'Industrie.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE suite aux recommandations du CCU qui s'est penché sur cette demande lors de la rencontre du 3 mai 2017, les membres ce conseil, accueillent favorablement la demande de modification pour usage conditionnel pour le 300 rue de l'Industrie, laquelle modification vient autoriser, à certaines conditions, dans la zone IN-30, l'implantation d'un commerce de détail de type 2, soit la vente de matériaux de construction et de produits de bois, ainsi que les articles connexes à ces produits.

Adoptée à l'unanimité

181-05-2017 11.8 Modification pour usage conditionnel au 401 rue Maskinongé

ATTENDU la publication, le 19 avril 2017, de l'avis concernant une demande de modification aux usages conditionnels, concernant la propriété située au 401 de la rue Maskinongé.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE suite aux recommandations du CCU, lequel s'est penché sur la demande lors de la rencontre du 3 mai 2017, les membres ce conseil, accueillent favorablement la demande pour la propriété du 401 rue Maskinongé, modifiant les usages conditionnels pour autoriser à certaines conditions, dans la zone C-06, l'implantation d'un commerce de détail de type 1, soit la vente de meubles et de produits artisanaux.

Adoptée à l'unanimité

182-05-2017 11.9 Modification pour usage conditionnel au 25 boul. Houle

ATTENDU la publication, le 19 avril 2017, de l'avis concernant une demande de modification aux usages conditionnels, concernant la propriété située au 25 du boulevard Houle.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE suite aux recommandations du CCU, lequel s'est penché sur la demande lors de la rencontre du 3 mai 2017, les membres ce conseil, accueillent favorablement la demande de modification d'usage conditionnel pour la propriété située au 25 du boulevard Houle, qui autoriserait à certaines conditions dans la zone I-40, l'implantation d'une habitation.

Adoptée à l'unanimité

12. SPORTS ET LOISIRS – CULTURE ET TOURISME

183-05-2017 12.1 CPA – Ristourne de 35% sur inscriptions (saison 2016-2017)

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE soit accordée une ristourne de l'ordre de 35 % du montant des inscriptions pour les jeunes qui demeurent dans la Ville de Saint-Gabriel et qui sont inscrits à l'activité de patinage artistique du « C.P.A. de Brandon » pour la saison 2016-2017.

QUE la trésorière soit et est par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de sept cent dollars (**1 299.37 \$**) représentant 35% du montant total des inscriptions (3 712.50 \$) pour la saison 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité

184-05-2017 12.2 Tennis – Tarification 2017

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Gabriel fixe les tarifs suivants pour l'utilisation du terrain de tennis, au cours de la saison estivale 2017 :

- ✓ Résidents permanents et saisonniers
de la Ville et de la Municipalité de Saint-Gabriel 25 \$
- ✓ Non-résidents 50 \$
- **Lors de l'achat de la clé, une réduction de cinq dollars (5\$) sera accordée pour chaque personne âgée de 55 ans et plus, sur présentation d'une pièce d'identité.**

Adoptée à l'unanimité

185-05-2017 12.3 Terrain de balle – Tarification 2017

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Christian Paquin Coutu

Et résolu :

QUE le conseil de Ville Saint-Gabriel fixe les tarifs suivants pour l'utilisation du terrain de balle, au cours de la saison estivale 2017 :

✓ Équipe	→	100\$
✓ Tournoi	→	200\$
✓ Location	→	25\$ / heure

Adoptée à l'unanimité

186-05-2017 12.4 Hockey Mineur St-Gabriel – Souper bénéfique

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser un montant de **160 \$** au Hockey Mineur St-Gabriel pour l'achat d'une table de 8 billets à 20 \$ chacun, pour aider au financement de l'organisme, dans le cadre d'un souper bénéfique.

Adoptée à l'unanimité

187-05-2017 12.5 Location de chapiteau à la plage – Saison estivale 2017

ATTENDU QUE certaines activités de la programmation estivale 2017 sont prévus sous un chapiteau à la plage.

ATTENDU QUE pour rendre possible cette programmation estivale 2017 nous devons procéder à la location d'un chapiteau pour une durée de quatre (4) semaines.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Sylvie St-Georges

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la location d'un chapiteau pour une période de quatre (4) semaines, représentant un montant total, incluant les taxes, de **6 266.14 \$**.

QUE pour officialiser la location, la trésorière soit et est par la présente, autorisée à verser un acompte de **3 133.07 \$** à « Grandchamp Chapiteaux Inc ».

Adoptée à l'unanimité

188-05-2017 12.6 Karaté & Yoga Brandon – Ristournes 35% sur inscription

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de ce conseil autorisent la trésorière à verser la somme de **224.00 \$** représentant 35% du montant des inscriptions des participants qui demeurent dans la Ville de Saint-Gabriel et qui sont inscrits à une activité au « Centre de Karaté & Yoga Brandon ».

Adoptée à l'unanimité

13. VARIA

189-05-2017 13.1 Déclaration d'état d'urgence local

ATTENDU QUE l'article 42 de la *Loi sur la Sécurité Civile* (L.R.Q.,c.S-2.3) prévoit qu'une municipalité peut déclarer l'état d'urgence dans tout ou partie de son territoire lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate qu'elle estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile applicable.

ATTENDU QUE suite au niveau particulièrement élevé du lac, à des précipitations importantes de pluie, ajoutés à la fonte des neiges, nous enregistrons des débits d'eau beaucoup plus élevés qu'à la normale, et qu'en conséquence, la station de pompage fonctionne sans arrêt, que les pompes et les équipements y reliés nous menacent de lâcher à tout moment, comme cela s'est déjà produit pour une pompe que nous devons absolument remplacer pour limiter les dégâts que peuvent entraîner ce manque d'équipement indispensable aux opérations.

ATTENDU QUE certains refoulements d'égouts dans les résidences nous ont déjà été rapportés.

ATTENDU QUE nous pouvons déjà noter des dommages importants aux infrastructures situés à la plage municipale :

- ✓ la section du quai municipal en bois, sera à refaire, puisqu'il a été endommagé par le déplacement des glaces, suite la crue des eaux;
- ✓ le Resto de la plage a subi des infiltrations d'eau;
- ✓ les terrasses du resto et du bar de la plage sont également endommagées.

ATTENDU QUE la Ville estime ne pas pouvoir réaliser adéquatement dans le cadre de ses règles de fonctionnement habituelles ou dans le cadre d'un plan de sécurité civile, les actions requises.

À cet effet,

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la Ville de Saint-Gabriel déclare l'état d'urgence sur une partie de son territoire pour une période de cinq (5) jours en raison des circonstances énumérées plus haut, dans cette résolution.

QUE les membres de ce conseil désignent le directeur général, Michel St-Laurent, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs qui lui sont conférés en tout ou en partie, en vertu des paragraphes 1^o à 6^o de l'article 47 de la *Loi sur la Sécurité Civile*.

Adoptée à l'unanimité

14. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Tous les membres du conseil présents font rapport de leurs activités.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

190-05-2017 16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2017

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Réjean Riel

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 8 mai 2017 soit levée à 21h :30

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la loi sur les cités et villes

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce huitième jour du mois de mai 2017.

Gaétan Gravel, Maire